



Méto : Une situation qui si elle n'est pas réglée rapidement risque de dégénérer

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 9 août 2001

Je tiens à vous signaler une situation qui si elle n'est pas réglée rapidement risque de dégénérer.

Je constate depuis plusieurs jours dans le train PAPY de 6 h52 en gare d'AULNAY SOUS BOIS en direction de Paris (Ligne B du RER), plusieurs jeunes qui fument des pétards dans la voiture de queue (sur la plate forme près de la cabine), la fumée de cigarette le matin étant déjà difficilement supportable alors 20 minutes dans des volutes de fumée d'herbes exotiques c'est inacceptable. Que fait la police normalement affectée au réseau ferré on ne l'a voit jamais ? Je vous demande donc une action afin de pouvoir voyager de nouveau dans des conditions de confort olfactif normales.

Réponse :

Nous vous conseillons de déposer plainte au Commissariat de Police le plus proche. La mission Interministérielle de Lutte contre les Toxicomanie (MILDT) nous a confirmé que cette procédure était la bonne. Je vous expédie, en attachement, le courrier que vous pourrez produire à cet effet. Il émane de la MILDT qui dépend du Premier Ministre et comporte :

- en premier la réponse claire et précise à la question : à qui s'adresser....
- en fin de page, l'autorisation de se servir de ce courrier.

Soyez assez aimable pour nous préciser si vous êtes adhérent de DNF et nous tenir au courant de la suite qui sera donnée à cette intervention.

Merci GA